



## Glauser Fritz

Initiative cantonale - Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie

Cosignataires : 38

Réception au SGC : 12.10.17

Transmission au CE : \*18.10.17

## Dépôt et Développement

La Suisse négocie actuellement un accord de libre-échange avec la Malaisie.

Un des volets de cet accord en discussion est l'importation simplifiée de l'huile de palme en Suisse. Avec 31% de la production mondiale, la Malaisie, derrière l'Indonésie, avec 54%, est le deuxième plus important producteur d'huile de palme. Plus de 85% de la production mondiale d'huile de palme provient de ces deux pays. L'huile de palme est un produit fortement critiqué tant pour son mode de production que pour ses qualités alimentaires. Elle représente environ 15% des huiles alimentaires utilisées en Suisse. Sous sa forme industrielle, la plus utilisée pour l'industrie agroalimentaire, elle est à majorité composée d'acide gras saturé. La consommation de cette huile de palme industrielle saturée est accusée d'être un facteur significatif d'accroissement de risque de maladie cardio-vasculaire. Introduite sur le territoire malaysien à la fin du 19<sup>e</sup> siècle en provenance d'Afrique, l'expansion de sa culture se fait aujourd'hui encore en majorité par le défrichement de la forêt tropicale originelle avec des effets dévastateurs pour l'environnement ainsi que les zones d'habitat de peuples indigènes. Cultivée en majorité sous forme de monoculture, la production d'huile de palme est cultivée en Malaisie sur plus du 75% de la surface agricole du pays. Les conditions de travail souvent inacceptables en champs et dans les huileries assombrissent le tableau de la culture de cette huile controversée d'un point de vue alimentaire, agricole, environnemental et social.

Une baisse de droit de douanes pour cette huile serait catastrophique pour notre industrie oléagineuse et nos producteurs de colza et de tournesol. Elle mettrait en danger ces cultures aux conditions de production suisse exigeantes et axées sur la durabilité. Pour notre pays, l'importation facilitée de cette huile aurait des effets désastreux sur la production indigène d'huile à base de colza et tournesol. Le colza est une des rares plantes indigènes cultivées en Suisse dont sa forme naturelle est toujours présente sur notre territoire. Au cours des trente dernières années, un travail de sélection naturelle méticuleux a permis de faire de cette plante oléagineuse naturelle une source d'huile alimentaire de première qualité. Ses taux élevés de vitamine E et ses acides gras insaturés avec une part naturelle très importante d'acides gras insaturés de la famille des oméga-3 font de l'huile de colza une excellente huile alimentaire nécessaire à une alimentation saine, variée et favorable à notre santé. Huile de qualité très répandue pour l'alimentation humaine, la culture de tournesol a également trouvé en Suisse un sol propice à sa culture.

En usant de son droit d'initiative auprès des autorités fédérales, le Grand Conseil fribourgeois demande aux autorités fédérales l'exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des négociations de libre-échange ainsi que le maintien de la limitation actuelle pour l'importation à la frontière de l'huile de palme et de ses dérivés dans le cadre de cet accord commercial.

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Le Conseil d'Etat est mandaté, selon l'article 160 al. 1 de la Constitution fédérale, à déposer l'initiative cantonale suivante:

Concordant à l'article 104a de la Constitution fédérale concernant la sécurité alimentaire:

- a) tous les produits à l'huile de palme sont à exclure d'éventuels accords de libres- échanges ;
  - b) les mesures de protection aux frontières pour les huiles et graisses végétales sont à maintenir au niveau actuel ;
  - c) la production durable suisse des cultures oléagineuses est à maintenir au niveau actuel et à promouvoir.
-